

aa 240 pte 4
 Legation de Suisse

en

France.

40/20

Paris, le 20 août 1920.

11 SEP 1920



Rapatriement des prisonniers de guerre.
 -.-.-.-

URGENT.

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Commission Internationale des Crédits de Relèvement se préoccupe de savoir quels sont les pays qui, à l'heure actuelle, sont prêts à verser leur cote-part respective prévue par le programme Nansen. Comme je vous l'ai annoncé, la Suède et le Danemark sont disposés à avancer les sommes promises par eux, dès que la Trésorerie britannique aura, de son côté, versé la moitié de sa contribution totale. La Norvège est prête à faire son avance immédiatement et sans condition. La France et l'Italie sont d'accord en principe, mais les sommes prévues pour ces pays ne seront disponibles qu'une fois la ratification parlementaire intervenue.

L'incident soulevé par l'accord secret conclu entre l'Autriche et le Gouvernement des Soviets étant clos à la satisfaction de tout le monde, plus rien ne s'oppose, comme je le disais précédemment, à ce que la C.I.C.R.E. comprenne dans son activité l'exécution du

Au Département Suisse de l'Economie Publique,

Secrétariat Général,

B E R N E .

J/R

Dodis



programme de rapatriement. L'approche de l'automne exige que tous les fonds disponibles soient dans le plus bref délai mis à la disposition de la Commission. Comme l'a déclaré M. Nansen à la Commission, retarder plus longtemps l'oeuvre de rapatriement serait non seulement renoncer à profiter des occasions de fret qui se présentent, mais surtout rendre impossible l'exécution du plan de rapatriement par la Baltique (dont les ports sont bloqués en hiver) et provoquer ainsi la mort de milliers de malheureux qu'un nouvel hiver n'épargnerait certainement pas.

Mon collaborateur M. Juvet, qui remplace M. de Stoutz comme délégué à la Commission, a cru pouvoir déclarer à M. Gorvin, Secrétaire Général, que, dans ces conditions, le Gouvernement fédéral serait sans doute disposé à mettre à la disposition de la Commission le million que la Suisse avait déclaré imputer sur les 25 millions qui constituent le total de nos crédits à l'Autriche. Les Commissions des Chambres ayant autorisé le Conseil fédéral à poursuivre l'exécution du contrat passé avec l'Autriche et relatif à l'envoi de denrées alimentaires, je pense qu'il sera possible de recourir à la même voie accélérée pour ^{que} la contribution promise par la Suisse pour le rapatriement des prisonniers de guerre puisse dans le plus bref délai possible être mise à la disposition de la Commission des crédits.

Légation de France

La question, comme vous le voyez, est extrêmement urgente et je vous serais très obligé de bien vouloir m'envoyer par télégramme des instructions me permettant de renseigner la Commission sur la possibilité d'une utilisation immédiate du crédit promis par la Suisse.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

Le Chargé d'Affaires de Suisse :

Mich